

Équitation (Poney)

Directives générales

- Pour l'obligation d'assurance pour les élèves, «Souscription d'une assurance des élèves et des accompagnateurs »
- Les classes primaires ne peuvent utiliser que des établissements qui proposent l'activité **poney**.
- **Dans le cadre du fonctionnement :**
avec un personnel extérieur à l'Éducation Nationale pour l'encadrement des activités physiques et sportives, fournir, pour :
- Les non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, une copie recto verso de leur carte professionnelle, en cours de validité mentionnant les prérogatives d'exercice correspondant à son intervention (disponible à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du département).
- Les titulaires de la FPT., une copie de leur arrêté de nomination.

avec un établissement d'Activités Physiques et Sportives : vérifier que l'établissement est **déclaré** à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du département.

avec une association sportive : vérifier qu'elle est **agrée** à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et fournir son numéro d'agrément.

Compétence(s) attendue(s) à l'école primaire

« Adapter ses déplacements à différents types d'environnement »

Encadrement

Pour

- La qualification de l'encadrement :
« **Qualifications exigées pour encadrer des activités physiques et sportives** »
- Les responsabilités de l'encadrement :
« **Participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires** »

Taux d'encadrement

Taux **minimum** d'encadrement renforcé pour certaines activités d'enseignement d'éducation physique et sportive pratiquées pendant les sorties régulières, occasionnelles avec ou sans nuitée.

École maternelle, classe maternelle ou classe élémentaire avec section enfantine

- Jusqu'à 12 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant.
- Au-delà de 12 élèves, un intervenant qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.

École Élémentaire

- Jusqu'à 24 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant.
- Au-delà de 24 élèves, un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé* ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.

* L'agrément d'un intervenant bénévole est lié à la participation à un stage spécifique ou à des journées d'information organisées par la commission départementale pour l'éducation physique et sportive dans le premier degré.

Sécurité

Le matériel

- Vérifier l'état du matériel (sellerie, harnachement...)
- Donner aux élèves les **consignes de sécurité à tenir** (approche de l'animal...)
- Les montures doivent être adaptées à la taille des enfants et le centre doit pouvoir mettre à disposition un nombre de poneys supérieur ou égal au nombre d'enfants par ? classe.
- Matériel de secours : trousse d'urgence, téléphone portable

Les pratiquants

- Recommandation : Élèves de CE2, CM1, CM2
- **Port OBLIGATOIRE d'un casque protecteur conforme aux normes en vigueur et adapté à la taille des enfants.**
- Tenue vestimentaire adaptée (pantalon, bottes...)
- **TOUS LES ÉLÈVES DOIVENT ÊTRE DANS LE CHAMP DE VISION DES ADULTES**

M.A.J. le 06/09/2016

Dans cette rubrique

- [Savoir nager](#)
- [Danses](#)
- [Textes officiels](#)
- [Outils et ressources](#)
- [Informations EPS](#)
- [Partenariats](#)
- [USEP](#)
- [Contacts](#)

En savoir plus

[Textes de références](#)
[horaires et programmes](#)

Activités Physiques et sportives programmées en EPS

[Natation](#)
[Voile - planche à voile](#)
[Char à voile](#)
[Kayak de mer](#)
[Canoë - kayak](#)
[Escalade](#)
[Activités de cycles](#)
[Cirque](#)
[Surf - Glisse scolaire](#)

Fiche à télécharger

[Équitation](#)
(pdf, français, 16 ko)
Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Vendée
Cité administrative Travot, rue du 93ème régiment d'infanterie

BP 777 - 85020 La Roche/Yon CEDEX
Tél. 02 51 45 72 00